

.....
Direction des Ressources Humaines

.....
04 BP 807 ABIDJAN 04

15 SEP. 2015

DECISION N° E-E-1257 /MENET/DPFC/DRH du _____
portant mutation d'Encadreurs Pédagogiques du Secondaire à l'issue des travaux de
la Commission Technique Interne de Mutation 2015

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
 - Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
 - Vu le décret n°66-125 du 31 mars 1966 portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
 - Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
 - Vu l'arrêté n°0025/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue ;
 - Vu le décret n°2012-1118 du 21 novembre 2012, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2013-506 du 25 juillet 2013, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2014-678 du 21 novembre 2014, portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;
 - Vu le décret n°2012-1119 du 22 novembre 2012, portant Nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, n°2013-785 et n°2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014, n°2015-334, n°2015-335 et n°2015-336 du 13 mai 2015 ;
 - Vu les résultats des travaux de la Commission Technique Interne de Mutation de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue en sa séance du 11 août 2015 ;
 - Vu les nécessités de service ;
- Sur proposition du Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue ;

DECIDE

Article 1: Les Encadreurs Pédagogiques du Secondaire dont les noms suivent, sont mutés conformément au tableau ci-après :

2015-1257

15 SEP. 2015

N°	Nom et Prénoms	Matricule	Fonction/Emploi	Discipline	Service d'Origine	Service d'Accueil
1	AKA KADIO	241 467 F	Professeur de Lycée	Physiques-Chimie	APFC AGBOVILLE	APFC DAOUKRO
2	BAMBA SIRIKI	205 585 T	Professeur de Lycée	Sciences de la Vie et de la Terre	APFC ABIDJAN 2	APFC BOUAKE 2
3	BERTE SIAKA	149 309 V	Professeur de Lycée	Français	APFC SEQUELA	APFC DALOA
4	KOKORA GNABA DAVID	257 453 H	Professeur de Lycée	Sciences de la Vie et de la Terre	APFC TOUBA	APFC ABIDJAN 1
5	KONAN KOUAKOU BERTIN	273 036 S	Professeur de Lycée	Histoire-Géographie	APFC BOUAKE 2	APFC ABENGOUROU
6	KOUADIO KOUAME TOUSSAINT	236 983 Q	Professeur de Lycée	Sciences de la Vie et de la Terre	DPFC	APFC AGBOVILLE 1
7	OUATTARA BAKEREMORY	315 276 H	Inspecteur Pédagogique	Mathématiques	APFC MAN	APFC ABOISSO

Article 2: La présente décision, qui prend effet à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

MENET/DRH 1
 MENET/DPFC 1
 MENET/DRH/SDPAA 1
 DRENET ORIGINE 1
 DRENET ACCUEIL 1
 INTERESSES 7



Mamadou BARRO